

USAGES PERMIS									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								DIVERS
	H-1 : Unifamiliale								Projet intégré
	H-2 : Bifamiliale								
	H-3 : Trifamiliale								
	H-4 : Multifamiliale								
	H-5 : Maison mobile								NOTE
	H-6 : Habitation collective								(1) Sentiers de véhicules hors route
	C : COMMERCE								(2) Entreposage extérieur
	C-1 : Commerce de voisinage								(3) Écocentre et transbordement uniquement
	C-2 : Commerce local								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé								
	C-4 : Établissement culturel, de loisirs et sportif								
	C-5 : Commerce d'hébergement touristique								
	C-6 : Commerce de restauration								
	C-7 : Commerce et service reliés à l'automobile								
	C-8 : Commerce lourd et d'envergure								
	C-9 : Commerce à caractère érotique								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie artisanale et atelier								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie du bois								
	I-4 : Industrie extractive								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Institutionnelle et communautaire		●						
	P-2 : Service public		●						
	P-3 : Activités reliées aux matières résiduelles				(3)				
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
AF : AGROFORESTIER									
AF-1 : Culture									
AF-2 : Élevage									
AF-3 : Foresterie									
R : RÉCRÉATION									
R-1 : Parc, terrain de jeux et espaces naturels		●							
R-2 : Récréation extensive		●							
R-3 : Récréation intensive		●							
R-4 : Récréation à incidence				(1)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(2)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée		●						
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)		6						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		62						
	Hauteur en étage(s) minimale		1						
	Hauteur en étage(s) maximale		2						
	Hauteur en mètres minimale		4						
	Hauteur en mètres maximale		12						
	OCCUPATION DU SOL								
	Coefficient d'emprise au sol maximal (%)		25						
	État naturel minimal (%)		30						
	MARGES								
	Avant minimale (m)		7.5						AMENDEMENT
	Latérale minimale (m)		6						No. Regl.
	Latérales totales minimales (m)		12						DATE
Arrière minimale (m)		10							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)		50							
Profondeur minimale (m)		60							
Superficie minimale (m ²)		4 000							

